

**DOCUMENT DES AUTORITES RELATIF AUX REFORMES A METTRE EN ŒUVRE
DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME AVEC LE FMI**

Ce document a pour objectif de donner un aperçu sur les évolutions récentes et les perspectives macroéconomiques pour 2021 à la lumière des développements de la crise sanitaire COVID-19. Il exposera les politiques économiques (budgétaires, monétaires, ...) et les réformes structurelles que les autorités comptent mettre en œuvre au cours de la période à venir afin de restaurer les équilibres macroéconomiques et renouer avec une croissance saine, durable et inclusive. Une fois approuvé, il devrait servir de support pour les discussions entre les autorités et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour la négociation d'un nouveau programme qui permettra à la Tunisie de mobiliser les financements nécessaires afin de réduire les pressions sur le budget de l'État et la balance des paiements.

Ce document a été principalement préparé par les équipes de la Présidence du Gouvernement, du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement et de la Banque Centrale de Tunisie. Il consolide les contributions des équipes des autres départements ministériels ainsi que des recommandations d'experts ou d'organisations de la société civile. Il reprend en synthèse les différents ateliers ou travaux préliminaires des différentes équipes conjointes mobilisées dans le cadre de l'élaboration de ce plan de réformes avec les différentes parties prenantes. Ce document sera enrichi en fonction des différentes discussions afin de construire un programme de réformes incluant les meilleures solutions pour réussir la transformation de la Tunisie et réaliser son plein potentiel.

CONTEXTE

- 1. En dépit de ses nombreux atouts, l'économie tunisienne a été confrontée lors de la dernière décennie à des chocs internes et externes significatifs qui ont largement impacté les équilibres macroéconomiques.** Sur le plan politique, la période postrévolutionnaire a été marquée par la mise en place des fondements d'une démocratie pluraliste. Sur le plan économique, elle se distingue par la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée et la compétitivité de ses coûts salariaux, ainsi que par sa proximité géographique avec l'Europe. Mais plusieurs contraintes politiques et sociales ont freiné la transition et la transformation économique, notamment l'instabilité politique, le retard pris dans la mise en place des instances indépendantes, ainsi que la multiplication des mouvements sociaux et des revendications syndicales. Des chocs externes ont par ailleurs contribué à la dégradation des perspectives économiques, notamment les attentats terroristes, les tensions géopolitiques régionales et la récession chez nos partenaires commerciaux.
- 2. Face à la montée des vulnérabilités macroéconomiques, les autorités, conscientes du besoin de réformes économiques importantes, se sont attelées à restaurer les équilibres internes et externes et à instaurer les jalons d'une croissance inclusive et durable.** Sur la période 2016 - 2019, les autorités sont parvenues à assurer une maîtrise relative des équilibres financiers, mais des fragilités importantes subsistent. Le taux de croissance était de l'ordre de 1.7 % en moyenne sur la période et les déficits budgétaire et courant ont atteint respectivement 3.5 % et 8.5 % du PIB en 2019 contre 6.1 % et 8.8 % en 2016. Nonobstant ces performances, la période a été caractérisée par la dégradation des indicateurs d'endettement public, la montée du chômage particulièrement chez les jeunes diplômés ainsi que des besoins de plus en plus croissants de transferts sociaux au profit des familles nécessiteuses. **Les performances attendues en 2020 ont été affectées sensiblement par les répercussions d'une crise sanitaire inédite.** La pandémie COVID-19 et les mesures sanitaires fortes prises pour enrayer sa propagation depuis le mois de mars 2020 ont déclenché une récession économique mondiale sans précédent. La Tunisie n'a pas fait exception et a été durement touchée par la pandémie dont les conséquences sanitaires, sociales et économiques ont été significatives. Un confinement total a été décrété du 20 mars au 4 mai 2020 avant d'entrer dans une phase de dé-confinement progressif entre le 5 mai et le 14 juin de la même année. Ses retombées ont été plus importantes qu'initialement prévues avec un coût économique et social très élevé. L'épidémie et les mesures prophylactiques prises pour enrayer sa propagation ont eu des retombées importantes sur le

tissu productif et social. La Tunisie est une économie ouverte qui exporte beaucoup vers l'Europe via nombre d'entreprises petites et moyennes, particulièrement sensibles aux effets de la conjoncture, et le ralentissement de leur activité a eu des effets substantiels sur l'activité économique dans son ensemble. Sur le plan social, l'impact a été ressenti particulièrement au niveau des ménages à faibles revenus ainsi que ceux occupant des emplois précaires dans des secteurs fortement touchés.

Face à cette situation, un ensemble de mesures de soutien ont été instaurées au profit des entreprises sinistrées et des personnes impactées et ce en sus des dépenses additionnelles au titre de la gestion sanitaire de la pandémie. Le coût budgétaire de cette crise est estimé à 5 300 MDT soit 4.7 % du PIB dont 690 MDT au titre des interventions de l'État particulièrement à vocation sociale et 4 615 MDT occasionnées par le manque à gagner des recettes fiscales. Par conséquent, le déficit budgétaire a été révisé fortement à la hausse pour se situer fin 2020 aux environs de 10.1% PIB. Le PIB a baissé de (-8.8%) en 2020 avec une envolée du taux de chômage qui a atteint 17.4 % durant le quatrième trimestre 2020 contre respectivement 0.9% et 14.9% durant la même période de 2019. Dans le même temps, l'investissement public et privé a fortement chuté. Le déficit courant a été cantonné à 6.8 % du PIB avec une amélioration des réserves en devise. Quant à l'inflation, elle s'est établie à 5.7 % en moyenne en 2020 et ce, malgré une légère augmentation des prix à la consommation enregistrée pendant la période de confinement.

3. Les faibles marges de manœuvre au niveau des politiques économiques a imposé une approche prudente qui prend en considération la fragilité des équilibres globaux. En dépit d'un assouplissement monétaire (baisse du taux directeur, assouplissement des conditions de fourniture de la liquidité, ...) et la révision à la baisse de l'effort trimestriel pour la réduction du ratio macro prudentiel « Crédit/Dépôts » pour les banques de 2% à 1%, l'action des pouvoirs publics reste limitée par les contraintes liées à ce contexte exceptionnel. L'assouplissement monétaire est demeuré prudent en raison des pressions inflationnistes qui restent actives et du souci de convergence vers une meilleure résilience du secteur bancaire. Comparativement à nos principaux partenaires, les mesures budgétaires ont été relativement modestes en Tunisie et se sont concentrées sur le soutien aux ménages les plus fragiles. Le gouvernement tunisien a géré la crise avec prudence, en tenant compte des contraintes financières. Néanmoins, le double effet de l'augmentation des dépenses et de la contraction des recettes s'est traduit par un creusement du déficit budgétaire et la révélation de besoins de financement additionnel plus importants

avec une détérioration des ratios d'endettement public, le tout dans un contexte critique marqué par des difficultés d'accès au marché financier international et domestique.

- 4. En dépit du démarrage des campagnes de vaccination contre le Covid-19 (lancée officiellement en Tunisie le 13 mars 2021) et des plans de relance ambitieux annoncés particulièrement au niveau des pays industrialisés, les perspectives macro-économiques à court terme sont plus sombres pour la Tunisie en raison du déclenchement de la troisième vague de la pandémie et d'une conjoncture plus dégradée qu'envisagée il y a quelques mois.** La reprise 2021 est retardée et une inconnue majeure subsiste à ce jour sur l'ampleur qu'elle aura sur l'activité touristique et la balance des paiements. Le baril du pétrole est monté et reste au-dessus de 60 USD. Ces données pèsent sur le redressement de la croissance et du déficit tunisiens à court terme. Toutefois, à moyen et long terme, la Tunisie reste idéalement placée pour tirer parti de certaines opportunités et changements structurels issus de la crise du COVID-19 : la régionalisation des chaînes d'approvisionnement devrait s'accélérer ainsi que la relocalisation d'un certain nombre d'activités au plus près des grands centres de décision économique européens. La Tunisie, par son imbrication industrielle dans plusieurs chaînes de valeurs européennes, doit pouvoir attirer de nouveaux investissements étrangers et être rapidement à nouveau excédentaire dans ses échanges avec l'Union Européenne.
- 5. Compte tenu des défis et des opportunités qui se présentent, les priorités du Gouvernement pour la période 2021-2024 consistent à :** (i) renforcer la résilience de l'économie tunisienne (ii) mettre en œuvre un plan de relance de l'économie soutenable et ambitieux, (iii) profiter de cette crise pour accélérer la nécessaire transformation de l'État et de pans importants de l'économie tunisienne et (iv) définir un ajustement soutenable des finances publiques favorisant une trajectoire viable de l'endettement public.
- 6. Dans ce contexte, l'appui du FMI sous la forme d'un nouvel accord s'avère nécessaire pour accompagner les autorités dans ce programme de réformes.** Les objectifs du programme sont l'accélération du rythme des réformes structurelles, l'amélioration de la gouvernance et du pilotage du secteur public dans toutes ses composantes pour une meilleure soutenabilité budgétaire à moyen terme, une gouvernance claire, transparente et crédible de la politique monétaire, et la promotion d'une croissance saine, inclusive et durable. Ce programme devra trouver un équilibre entre les mesures de soutien économique et social d'une part, et les mesures de relance de la croissance et de maîtrise des équilibres financiers d'autre part. Ce

programme sera soutenu par une politique monétaire proactive qui veillera au renforcement de la coordination avec la politique budgétaire.

APPROCHE ET METHODOLOGIE

7. Pour parvenir à remettre la Tunisie sur un sentier de croissance forte et durable, la méthodologie des réformes est essentielle. Elle l'est d'autant plus que le gouvernement fait face à trois défis majeurs : (i) Transformer le modèle économique pour créer des emplois durables, (ii) Libérer le potentiel économique et les énergies créatives en démantelant les autorisations et en encourageant la digitalisation et (iii) Redonner espoir aux Tunisiens en remettant l'ascenseur social en marche (santé, éducation et culture pour tous).

Pour relever ces défis, le Gouvernement a bâti une approche qui s'appuie sur trois principes : (i) Dialogue avec l'ensemble des parties prenantes tunisiennes et internationales, (ii) Transparence sur la réalité de la situation et les défis à affronter, (iii) Engagement sur des résultats concrets et tangibles avec un impact pour les concitoyens. Réussir la conduite des réformes répond ainsi à trois nécessités.

Une première nécessité est de bâtir le consensus. Il faut poursuivre et consolider le dialogue avec toutes les forces politiques et sociales, notamment le syndicat majoritaire, l'UGTT et le syndicat patronal l'UTICA. La démarche du gouvernement reflète le souci d'adopter une approche participative afin d'élaborer un diagnostic partagé de la situation et de favoriser la convergence des partenaires sociaux et politiques autour d'un programme commun de réformes. Les récents échanges avec les partenaires sociaux et économiques, menés dans le cadre des consultations de Beit El Hikma, un nouveau cadre de concertation destiné à appuyer l'action du gouvernement dans la réflexion et la planification des réformes, ont abouti à la signature d'un accord avec l'Union Générale du Travail Tunisien (UGTT) le 31 mars 2021 et un accord avec l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) le 7 avril 2021 pour la création de groupes de travail mixtes sur les principaux axes du plan de réformes. Ce dialogue a cherché à créer un consensus assez large sur les réformes majeures suivantes : (i) la libération de l'économie des pratiques anticoncurrentielles et l'amélioration du climat des affaires, (ii) l'amélioration des capacités de l'État à collecter et à mobiliser des ressources, (iii) la refonte de la politique de subventions et des mécanismes de compensation, (iv) la remobilisation et l'optimisation du rendement de la fonction publique, (v) la transformation et la réforme de la gouvernance des entreprises et établissements publics et (vi) la stimulation de l'investissement et la relance de l'économie. Le contexte d'urgence actuel peut permettre d'avoir un consensus assez large sur ces réformes majeures. Sur la base d'un plan de réforme, l'action du gouvernement s'attachera à s'assurer du soutien nécessaire de forces politiques pour obtenir une majorité à l'Assemblée des représentants du peuple.

Une seconde nécessité inhérente à la forte instabilité politique est d'avoir un processus de réformes qui s'appuie le moins possible sur l'activité législative et le passage par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) afin d'éviter les effets de congestion de l'agenda législatif et de réduire les délais et les retards de législation. L'action gouvernementale privilégiera les leviers règlementaires et managériaux aux mains du Gouvernement afin de pouvoir cibler les six axes majeurs de réformes mentionnées ci-dessus et mettre à l'exécution les décisions prises le plus rapidement possible.

Une troisième nécessité est de concentrer les efforts sur les réformes à moindre coût voire sans coût social pour préserver leur acceptabilité dans un contexte budgétaire complexe. Le programme de réformes doit arbitrer sur la distribution des coûts et des avantages, organiser les concessions et partager le poids de l'ajustement de manière équitable entre les différents groupes sociaux.

La réussite du processus de réforme économique dépendra beaucoup d'un préalable de taille, à savoir la réussite de la stratégie de vaccination contre la COVID-19. Cette stratégie nationale repose sur les principes suivants :

- (i) Un accès équitable pour des vaccins gratuits, efficaces, sûres et de qualité approuvée par les données scientifiques.
- (ii) Une prise de décision personnelle basée sur des données transparentes et compréhensibles.

La stratégie vaccinale mise en place vise à vacciner 50% de la population générale courant 2021, en commençant par tous les groupes de population à risque pour les complications graves de la COVID-19. Elle permettra ainsi d'atteindre les objectifs suivants :

- (i) Diminuer le fardeau de la maladie en termes de formes graves et de décès
- (ii) Maintenir les capacités du système de santé et protéger les professionnels de santé
- (iii) Réduire les conséquences psychiques, sociales et économiques négatives liées à la pandémie.

Cette approche centrée sur le dialogue, la construction du consensus et la recherche d'efficacité de l'action gouvernementale est indispensable pour compenser la faiblesse des moyens nécessaires à redresser une économie qui a subi une série de chocs depuis 2011. Le choc de la demande de la crise du COVID-19 est venu s'ajouter aux différentes crises des 10 dernières années (tensions sociales post-révolution en 2011, crises politiques de 2013, attentats terroristes de 2015, détérioration des finances publiques et des entreprises publiques depuis 2018)

affaiblissant la demande et aggravant une situation socio-économique déjà fragile. Alors que le niveau de récession en Tunisie est comparable à celui observé en Europe, la faiblesse de l'espace budgétaire a considérablement limité la marge de manœuvre des autorités les empêchant de mettre en œuvre des mesures de soutien dans des proportions comparables à celles engagées en Europe par exemple. Les populations les plus vulnérables et les entreprises sinistrées continuent ainsi de souffrir. L'élaboration d'un nouveau dispositif de soutien s'avère dès lors indispensable afin d'accompagner les entreprises et assister la population. L'élaboration de ce dispositif fait actuellement l'objet du dialogue avec les partenaires sociaux et économiques.

POLITIQUE BUDGETAIRE

- 8. La politique budgétaire s'attachera à assurer la soutenabilité de la dette à travers une maîtrise accrue du déficit budgétaire.** L'objectif est de dégager un solde primaire positif à partir de 2022 pour infléchir la trajectoire de la dette publique. La création de l'agence chargée de la gestion de la dette est de nature à conforter la mise en œuvre de cette ambition : c'est un sujet majeur. Pour ce faire, l'action portera aussi bien sur la mobilisation des ressources propres que sur la maîtrise des dépenses.
- 9. Du côté des ressources propres, deux objectifs guideront l'action du gouvernement : le premier consistera à améliorer les capacités de l'État à collecter des ressources. La réalisation de cet objectif passera aussi bien par l'amélioration du recouvrement que par la modernisation de l'administration fiscale et la promotion de la digitalisation. Le second objectif visera à favoriser une fiscalité stimulant l'investissement privé et garantissant une meilleure visibilité aux opérateurs économiques à moyen et long terme.** Un ensemble de mesures a été identifié pour passer à un système fiscal plus efficient qui élargira l'assiette fiscale. Ces mesures consisteront à homogénéiser les taux et à les stabiliser pour plus de visibilité (chose déjà entreprise dès la LF2021 avec le passage à 15% sur l'IS). La réalisation de cet objectif passe également par le renforcement de l'équité, la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale tout en encourageant l'intégration du secteur informel au système formel par un système d'incitation. Plusieurs axes de réformes seront engagés tant sur le court (2021-2022) que le moyen terme (2023-2024).

Axe 1 : Optimisation du recouvrement des créances fiscales ; en l'occurrence les créances constatées et les créances faisant l'objet de contentieux judiciaires afin d'augmenter les recettes du budget de l'État. Le stock des créances constatées s'élevant à 12 600 MDT, l'objectif est de recouvrer 5 600 MDT (80% des montants acquiescés soit 2 700 MDT, le montant des taxations d'office non contestées soit 1 900 MDT et 35% des taxations d'office en contentieux soit 1 000 MDT) sur une période de sept ans dont environ 4 000 MDT pendant les cinq premières années, ce qui implique de se doter de moyens légaux et matériels pour l'activation du recouvrement. Pour ce qui est des créances en phase judiciaire, deux mesures sont envisagées : (i) une amnistie des pénalités fiscales et de recouvrement avec paiement de 20% du montant de

redressement et proposer des calendriers de paiement pour le reliquat, (ii) inciter les services fiscaux à maximiser les efforts pour clôturer les dossiers en cours par la conciliation afin d'éviter les procédures judiciaires dont les délais peuvent s'étaler jusqu'à 10 ans.

Axe 2 : Le renforcement de la gestion des finances publiques passe par l'amélioration des structures de collecte, de la transparence, et une meilleure maîtrise du tissu fiscal. (i) La création de l'agence de fiscalité, de la comptabilité publique et du recouvrement (décidée le Gouvernement) s'inscrit dans ce cadre. Cette agence permettra non seulement d'améliorer le recouvrement de l'impôt mais aussi d'augmenter les capacités de l'État à générer des recettes fiscales. (ii) Le volet gestion des ressources humaines est une composante essentielle de cet effort de modernisation à travers la mise en place d'un système de rémunération à composante variable liée à l'atteinte des objectifs de taxation, de recouvrement, de traitement des réclamations, de satisfaction des contribuables et d'efficacité des contrôles fiscaux ainsi qu'à travers le renforcement des services fiscaux par les moyens humains encadrés et formés. (iii) La digitalisation, et plus particulièrement la généralisation de la télédéclaration et le télépaiement de l'impôt et la mise en place d'une application de paiement à distance des impôts et taxes ainsi que l'instauration de la formalité d'enregistrement des actes dématérialisés constituent des mesures clés pour assurer la transparence. C'est également le cas de la mise en place en premier lieu de la facturation électronique aux grandes entreprises, aux fournisseurs de l'État et des collectivités publiques dont Tunisie Télécom et STEG et aux autres entreprises à leurs demandes et sa généralisation par la suite.

Axe 3 : Élargissement de l'assiette fiscale et optimisation des contrôles fiscaux à travers l'adoption d'une série de mesures. (i) La généralisation de la TVA à un maximum de produits et de contribuables. Ceci passe par l'instauration de la TVA à deux taux (un taux de droit commun et un taux réduit) via la suppression du taux de 13% et l'imposition des produits et services soumis à ce taux à 19% ou 7% ainsi que par la révision de la TVA applicable à certains produits agroalimentaires via l'élargissement de l'application du taux de 7%. (ii) L'instauration de l'IS à deux taux (10% et 15%) et la suppression du taux de l'impôt sur les sociétés de 35%. Parallèlement à cette mesure, sera adoptée l'application d'une redevance de 2% sur le chiffre d'affaire pour les activités régies par une autorisation administrative ainsi que les activités réglementées.

Cette mesure est accompagnée par la révision des avantages fiscaux au titre des bénéficiaires réinvestis. (iii) La révision du régime forfaitaire à travers le nettoyage du fichier des forfaitaires, le déclasserement des forfaitaires fictifs vers le régime réel, le classement des forfaitaires par catégories (faibles revenus, revenus moyens, revenus élevés) et l'instauration d'un régime simple des microentreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 300.000DT qui seront soumises à l'obligation de tenir une comptabilité. Sont envisagées aussi (iv) des mesures incitatives et coercitives pour contrôler la circulation de la monnaie locale et la devise en offrant une possibilité de régularisation sous conditions ; (v) l'accélération de la mise en place des caisses enregistreuses dans les commerces qui vendent des produits de consommation sur place ; ainsi que (vi) l'instauration d'un impôt foncier indexé sur la valeur des immeubles revenant aux personnes physiques qui dépassent un seuil déterminé. Enfin, (vii), la révision du barème de l'IRPP à travers le plafonnement de l'imposition à 25%, l'augmentation de la tranche exonérée et la diminution du taux moyen effectif de deux points ainsi que la révision des déductions communes.

Ces mesures obéissent à un principe d'équité fiscale et visent à augmenter le consentement à l'impôt ce qui permettra de réduire la part de l'informel et la fraude et d'augmenter les gains au niveau des recettes de l'État.

10. Concernant les dépenses, l'engagement est de changer la structure du budget pour dégager un plus grand espace budgétaire au profit des investissements prioritaires et de dépenses sociales mieux ciblées. Les réformes porteront sur la maîtrise de la progression des dépenses liées à la masse salariale publique, la transformation et l'adoption des pratiques de bonne gouvernance des entreprises publiques et la refonte de la politique de subvention et des mécanismes de compensation. Dans ce domaine, l'objectif est de mieux cibler les bénéficiaires en passant de la subvention des prix à la compensation des revenus en procédant au versement direct. Aussi, la poursuite de l'implémentation de la nouvelle loi organique du budget contribuerait à mieux faciliter la collecte d'informations budgétaires, simplifier les procédures de contrôle et d'audit, et permettre le passage à une comptabilité en partie double sur la base des droits constatés et mettre en place un cadre budgétaire à moyen terme.

11. La création d'une agence de gestion de la dette favorisera une gestion active de la trésorerie et de la dette publique de l'État au mieux des intérêts du contribuable et

dans une totale transparence. Les indicateurs d'endettement public ont atteint des niveaux préoccupants reflétant un risque de soutenabilité à moyen et long terme. La mise en place d'un cadre institutionnel régissant la gouvernance et le fonctionnement d'une agence de la dette contribuerait à professionnaliser la gestion des besoins de financement du Trésor, afin qu'il puisse continuer à honorer ses obligations financières tout en optimisant la trésorerie. Une telle agence se place dans cette perspective, sa proximité avec les marchés devant lui permettre de saisir les meilleures opportunités de financement et de placement. Les effets de la pandémie du Covid19 rendent la création de cette agence d'autant plus nécessaire.

12. En l'absence de réformes profondes et innovantes, la trajectoire tendancielle de la masse salariale sera préjudiciable aux équilibres budgétaires. La masse salariale s'élève à 19 030 MDT en 2020 soit l'équivalent de 60.6 % des ressources budgétaires (hors dons et emprunts) contre une moyenne de 52.2 % durant la période 2010-2019. Il est à noter que la hausse de la masse salariale est largement expliquée par les effets de la politique de transition (renforcement de la politique sécuritaire face aux menaces terroristes et à l'acuité des tensions géopolitiques régionales, montée des revendications sociales ...).

La situation critique des finances publiques requiert une attention particulière afin d'éviter une dérive de la trajectoire de la masse salariale avec des conséquences néfastes sur la soutenabilité de la dette publique. Les mesures adoptées par les autorités durant le second programme EFF avec le FMI pour maîtriser la masse salariale (départs volontaires, départs anticipés, gel des recrutements, ...) n'ont pas suffi, ce qui nécessite la révision des conditions d'implémentation de ces mesures et le recours à d'autres mesures plus innovantes et plus impactantes sur la structure de la masse salariale publique dans les prochains mois et années. Plusieurs axes de réformes seront engagés :

Axe 1 : Une remobilisation de la fonction publique à travers (i) le passage de la gestion des ressources humaines à la gestion des compétences en mettant en place des plans de formation et des programmes de mobilité afin d'encourager le redéploiement de l'effectif. A cet effet, il est question de favoriser la mobilité entre l'administration centrale et les collectivités locales, en maintenant la rémunération versée par l'État et en accordant une prime supplémentaire versée par la collectivité locale comme incitation aux agents publics. Ceci doit permettre de renforcer la fonction publique territoriale afin de rendre un service plus efficient aux usagers et combler les administrations qui sont en manque d'effectif, (ii) la mise en place d'une fiche de poste

avec les objectifs à atteindre, ce qui permettrait de généraliser l'évaluation individuelle et de rendre plus efficace le travail des agents publics, (iii) l'instauration d'un système de rémunération indexé en partie sur la performance pour la haute administration ce qui permettrait de mieux reconnaître les mérites individuels. Ces mesures seront pilotées par l'instance générale de la fonction publique résultant de la fusion de trois instances (DG des services administratifs et de la fonction publique, DG de la formation et du développement des compétences, DG de l'organisation des services publics).

Axe 2 : L'établissement de négociations sociales dans un climat sain et transparent garantissant la qualité des services publics et les droits des fonctionnaires. A cet effet, il est primordial de repenser le système de rémunération en concertation avec les partenaires sociaux à travers, notamment, (i) la mise en place d'une règle d'ajustement des salaires et des primes qui intègre les performances de croissance et de productivité et l'évolution de l'inflation, (ii) l'allongement de 6 mois à 2 ans de la durée de progression automatique à l'échelon supérieur, (iii) le plafonnement du nombre de promotions par corps ou par ministères.

Axe 3 : Négociation de mesures innovantes visant l'allègement de la masse salariale. D'autres mesures favorisant la baisse des effectifs auront un impact immédiat sur la masse salariale sans remise en cause des droits et des avantages des fonctionnaires. Ces mesures porteront sur (i) la mise en place d'un programme de départs volontaires permettant aux fonctionnaires de conserver 25% des salaires net (plus les cotisations sociales) pour se consacrer à une autre occupation y compris une activité rémunérée (autre que dans le secteur public et les entreprises publiques), (ii) l'adoption d'un nouveau programme de départs anticipés à la retraite avec une prise en charge par l'État du différentiel de pension payé à l'âge légal de la retraite, (iii) l'incitation au travail partiel à 50% du temps du travail ou 1 jour par semaine contre une partie équivalente du salaire. Le temps libéré pouvant être consacré à d'autres activités y compris à but lucratif sans autorisation préalable sous réserve de non conflit d'intérêt (l'objectif de cette mesure consiste à la fois à offrir un meilleur cadre de vie aux agents publics et à améliorer leur productivité et mieux contrôler leurs horaires de travail), (iv) l'encouragement à l'entrepreneuriat en octroyant aux fonctionnaires la possibilité de bénéficier d'un congé pour création d'entreprise d'une durée de 5 ans renouvelable avec système déclaratif et avec possibilité de réintégrer la fonction publique conditionnée à l'envoi d'une notification d'au moins 6 mois avant la date du retour.

L'ensemble de ces mesures, en plus du gel des augmentations de salaires en 2021, devraient permettre de contenir la masse salariale autour de 15 % du PIB en 2022 contre 17.4% du PIB en 2020.

13. Les autorités s'engagent à réduire le coût de la Caisse Générale de Compensation qui pèse de plus en plus lourd sur le budget de l'État. Considérée à son origine comme un outil de redistribution sociale des richesses dans le cadre d'une politique de lutte contre la pauvreté en Tunisie, la Caisse Générale de Compensation grève le budget de l'État ce qui appelle une refonte de la politique de subvention et des mécanismes de compensation. Le budget de la compensation hors énergie n'a cessé d'augmenter depuis une dizaine d'année. Il est passé de 730 MDT et 1.2% du PIB en 2010 à respectivement 2722 MDT et 2.3% du PIB en 2020. L'objectif de cette réforme est de passer de la subvention des prix à la compensation des revenus, de mieux cibler les dépenses sociales et de réduire le déficit budgétaire. Cela se fera à travers le versement direct de cash aux ménages bénéficiaires en contrepartie d'un ajustement graduel des prix de vente au public. Le champ de la réforme couvrira dans un premier temps les produits alimentaires de base et le GPL, puis sera étendu à l'électricité et au gaz liquide dans un second temps. Cette réforme sera aussi un atout pour favoriser l'inclusion fiscale (soumission du bénéfice à la déclaration fiscale en 2022) et lutter contre l'exclusion bancaire et financière des individus les plus vulnérables. Cette réforme prévoit de lever la subvention sur une période de 2 ans selon quatre vagues d'ajustement des prix. À chaque fois, le montant du transfert en cash sera réévalué. L'objectif cible est de parvenir à zéro subvention et à un passage à la vérité des prix d'ici 2024 et le remplacement de l'ancien système de subvention des prix par un cash transfert pour les ménages. Plusieurs axes de réformes sont engagés :

Axe 1 : Parachèvement de la réforme de ciblage de la population. Les autorités s'engagent au parachèvement de la réforme de ciblage et particulièrement la finalisation du registre des familles nécessiteuses et la mise en place de la réforme Amen social. (i) Dans une première phase, l'inscription au service de transfert monétaire sera sur une base universelle et sans aucune restriction (toutes les personnes inscrites étant éligibles). Le montant de la compensation ne sera pas indexé sur le revenu du ménage. Les bénéficiaires du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) et du Programme d'accès aux soins à tarifs réduits (AMGII) seront systématiquement préinscrits dans la plateforme (860 000 ménages bénéficiaires soit environ 25% de la population tunisienne sera couverte). (ii) Dans une deuxième phase, les transferts seront

conditionnés par la déclaration du revenu du ménage. Une plateforme sur laquelle la population qui s'estime éligible peut s'inscrire sera créée. L'inscription se fera par une personne pour le compte du ménage bénéficiaire¹. Dès lors, il devient possible de soumettre le bénéficiaire à l'obligation de déclaration fiscale du ménage en 2022. Le montant du transfert monétaire est calculé sur la base de la taille du ménage.

Axe 2 : Identification de la population éligible. A moyen terme, des aménagements peuvent être apportés au niveau du mécanisme de ciblage. Dans cette phase, les transferts se feront en fonction du revenu déclaré après vérifications et recoupement des données communiquées par le chef de ménage. Le ciblage pourrait concerner entre 60 et 70% de la population. A l'horizon 2023, le ciblage du cash transfert permet d'optimiser les finances publiques d'environ 940 MDT.

Axe 3 : Digitalisation des paiements. Les flux de transferts s'effectueront de manière digitalisée pour permettre une meilleure inclusion financière. Le transfert en cash sera adressé au ménage en fonction de la taille du ménage. La fréquence des transferts sera trimestrielle. Ces transferts se feront en fonction du revenu déclaré après vérifications et recoupement des données communiquées par le chef de ménage.

14. La détermination des autorités pour alléger les dépenses de subvention énergétique requiert l'élargissement du champ tarifaire et une meilleure gouvernance du secteur de l'énergie. Les dépenses de subvention énergétique ont atteint des niveaux très élevés expliqués par la forte volatilité des prix internationaux et du taux de change ces dernières années. En dépit des avancées réalisées dans la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe, le budget de l'État demeure exposé au risque d'une hausse d'un des déterminants des subventions énergétiques (flambée des prix internationaux, hausse de la demande intérieure, dépréciation du dinar, ...).

Axe 1 : La poursuite des ajustements tarifaires est nécessaire pour la maîtrise des dépenses de subvention. Les autorités réitèrent l'engagement pour (i) une application continue de la règle d'ajustement des prix des trois produits de carburants (le Mécanisme

¹ Il a été retenu qu'un ménage est considéré dans sa forme la plus réduite : des parents et leurs enfants. Dans le cas où les grands parents vivent sur le même toit avec l'un de leur descendant, ils seront considérés comme un ménage à part.

de 1,5%, 2% à partir de janvier 2021 et 5% depuis avril 2021 est déjà mis en place), (ii) la levée définitive de la subvention au titre du GPL au cours du second semestre 2021, (iii) la levée progressive de la subvention sur le pétrole lampant et les tranches sociales de l'électricité et du gaz naturel avec un objectif de compenser par des transferts directs et ciblés aux familles nécessiteuses et (iv) l'entrée en vigueur d'un mécanisme d'ajustement automatique des tarifs de l'électricité et du gaz.

Axe 2 : L'instauration des fondements d'une meilleure gouvernance du secteur énergétique est primordiale pour soutenir la réforme du secteur. L'action portera particulièrement sur (i) l'établissement d'une autorité de régulation indépendante dans le secteur de l'électricité et du gaz naturel qui sera compétente sur la tarification, (ii) le renforcement de l'effort de recouvrement des factures de l'électricité et du gaz naturel et (iii) la poursuite du programme de réforme de gouvernance de la STEG.

Afin de limiter les conséquences des réformes visant à supprimer les subventions énergétiques, les autorités accorderont davantage d'attention à la protection des familles les plus vulnérables.

15. La révision du portefeuille de participations de l'État et la création d'une agence de participation publique favoriseraient une meilleure gestion des entreprises publiques.

La montée des fragilités des entreprises publiques reflétée par un niveau d'endettement élevé constitue une source de vulnérabilité pouvant affecter les équilibres budgétaires, la qualité des services publics et la solidité du système financier national. Une agence de participation contribuerait à la simplification des procédures (tutelle), au renforcement du suivi budgétaire (en particulier des effectifs) et à une meilleure gestion du portefeuille de participation de l'État intégrant les enjeux stratégiques et les meilleures pratiques internationales. L'État Tunisien est engagé à clarifier les missions de ces entreprises, améliorer leur gouvernance, renforcer le contrôle et la régulation de leurs performances, revisiter leurs modèles économiques et assainir leur structure financière. Afin de mener à bien ce programme, le gouvernement a mené des consultations avec l'ensemble des parties prenantes afin de dégager un degré de consensus sur le chemin à suivre et la méthodologie à adopter dans ce programme de transformation. L'approche retenue vise d'une part à assurer une transparence totale vis-à-vis des partenaires sociaux et internationaux quant à la situation des entreprises concernées, et d'autre part de fixer un objectif de retour à l'équilibre des entreprises publiques, dans leur ensemble, à l'horizon 2024 tout en assurant

un service de qualité sous un contrôle accru et une gouvernance modernisée. Les principaux axes de la réforme sont :

Axe 1 : Mise en place d'un nouveau cadre légal de Gouvernance et de Contrôle à travers la modification de la loi 89-9, la poursuite de la **révision de la composition des Conseils d'Administration** afin de renforcer leurs rôles et leur qualité et revoir le mandat des dirigeants de ces entreprises et la **Création d'une agence de participation publique** avec le regroupement et le renforcement des équipes spécialisées dans la gestion des participations et l'appui à la transformation des entreprises. Cela permettra de renforcer le rôle d'actionnaire de l'État avec la mise en place d'un organisme centralisé de contrôle des participations de l'État et de renforcer les contrats de performance des EP et le contrôle de leur application.

Axe 2 : Évaluer et ajuster les modèles économiques et les business plan des entreprises à travers (i) la sélection des entreprises et des filières prioritaires nécessitant une restructuration opérationnelle et financière, (ii) la redéfinition du modèle économique de l'entreprise en prenant compte, au cas par cas, le cadre concurrentiel, le rôle social de l'entreprise et les ajustements à apporter aux politiques publiques de subvention correspondantes, (iii) l'élaboration des mesures permettant une meilleure productivité opérationnelle et financière avec la mise en place de mesures d'économie de coûts pouvant restaurer la profitabilité des entreprises le cas échéant, ainsi que les investissements nécessaires à la reprise de leurs activités et (iv) la présentation de business plans incluant la définition du soutien de l'État dans le cadre d'un nouveau contrat de performance pour chacune des entreprises concernées

Axe 3 : Restructurer les bilans des entreprises publiques en (i) assainissant les arriérés croisés et les dettes en cascade, (ii) en restructurant les dettes échues, (iii) en recapitalisant les entreprises via notamment le **Fond de restructuration des Entreprises publiques (FREP)** avec la définition de ses sources de financement. Par ailleurs une réflexion sur le rôle de l'État et le périmètre de l'État actionnaire sera engagée avec un mapping des entreprises publiques et de leur environnement concurrentiel et stratégique. Ceci permettra de discuter d'une évolution du rôle de l'État, des secteurs de désengagement, ainsi que des nouveaux secteurs d'investissement.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET DES CHANGES

16. La Tunisie a parcouru d'importantes étapes de réforme sur le plan de la gouvernance de la politique monétaire et du taux de change ainsi qu'en matière de libération des relations commerciales et financières avec l'extérieur.
17. Dans cette même dynamique de réforme, le plan stratégique triennal de la BCT a inclus un nouveau projet visant une plus grande efficacité du mode de gouvernance de sa politique monétaire à travers un cadre normatif répondant aux meilleures pratiques internationales, axé sur l'inflation comme ancre nominale explicite. Le plan a aussi intégré un autre axe de réforme portant sur la refonte de la réglementation des changes dans le sens de la libéralisation totale des relations financières avec l'extérieur en concertation avec le gouvernement.
18. Le parachèvement définitif de ces deux projets de transition majeure qui sont interconnectés doit s'inscrire dans un horizon de moyen terme, sachant que la libéralisation financière extérieure avec aussi la mise en place d'un cadre de surveillance macroprudentielle efficace, constituent des prérequis primordiaux pour que l'on puisse définitivement migrer vers un cadre de ciblage explicite de l'inflation.
19. Il importe ainsi de s'assurer du phasage approprié et optimal du processus d'implémentation des réformes sur le plan monétaire et des changes qui doit intégrer tous les risques macroéconomiques et macrofinanciers adossés à chacun d'entre eux, dans l'objectif de garantir les meilleurs effets sur les équilibres macroéconomiques et la croissance avec une marche irréversible.
20. Il serait aussi nécessaire d'appuyer cette transition par un soutien technique et financier ciblé du FMI pour accompagner les séquences de réforme et de libéralisation les plus délicates, vu les risques qu'elles peuvent occasionner en termes de dérapages financiers et de crises systémiques.

Politique monétaire

21. La poursuite d'une politique monétaire proactive et de plus en plus énergique a permis de mettre fin à la dérive de l'inflation et de restaurer les équilibres économiques.

L'approche préconisée par la Banque centrale et qui consistait à porter le taux d'intérêt réel en territoire positif a favorisé une convergence de l'inflation vers sa moyenne de long terme. Cette orientation restrictive de la politique monétaire qui s'est consolidée, via le relèvement du taux directeur, en février 2019, à 7,75%, a fortement soutenu le processus désinflationniste, et a réussi à ramener le taux d'inflation d'un maximum de 7,7% en juin 2018 à un plus bas de 4,8 % en mars 2021, renouant ainsi avec des taux d'intérêt réels positifs, action dont les effets bénéfiques n'ont pas tardé à se faire ressentir en terme de réduction de la vulnérabilité extérieure, d'accumulation de réserves de change et d'appréciation du dinar vis-à-vis des principales devises.

22. Les actions de politique monétaire sont parvenues à infléchir, de façon significative, le volume de refinancement de la Banque centrale sur le marché monétaire. En effet, l'orientation de plus en plus restrictive de la politique monétaire appuyée par des mesures prudentielles visant la maîtrise du risque de transformation des échéances via l'instauration d'un ratio « Crédit/Dépôts » et une politique plus rigoureuse en matière de collatéral a largement contribué à réduire la forte dépendance des banques aux ressources Banque centrale et à contenir le volume global de refinancement au voisinage de 8 milliards de dinars, et ce après avoir atteint des niveaux records frôlant les 16.5 milliards de dinars à la mi-2019.

23. En 2020, la politique monétaire a dû composer avec un contexte économique très défavorable engendré par la crise sanitaire Covid-19 tout en s'attachant à soutenir la trajectoire désinflationniste amorcée depuis 2019. Face à cette situation, et à la faveur de la détente de l'inflation, la Banque centrale a décidé de baisser de 100 points de base son taux directeur, le ramenant à 6,75%, au mois de mars 2020, puis de 50 points de base à 6,25%, à la fin du mois de septembre 2020. Également, la Banque centrale a pris une série de mesures exceptionnelles (l'assouplissement des conditions de fourniture de liquidité aux banques et le moratoire d'échéances en faveur des entreprises, notamment).

24. Bien que, fondamentalement, l'inflation demeurerait maîtrisée, la Banque centrale reste vigilante vis-à-vis des risques qui menacent la stabilité des prix. Au vu des réalisations de l'année 2020, les prévisions tablent sur une poursuite de la stabilité de l'inflation aux alentours de ses niveaux actuels en 2021. Cette stabilisation devrait porter la marque de la forte baisse de la demande globale et la nette détente des prix internationaux

des produits de base et des matières premières. Malgré cela, la Banque centrale demeure très attentive quant à l'évolution future des prix afin de soutenir cette trajectoire désinflationniste et empêcher la formation d'une spirale prix-salaire dont l'impact serait fortement préjudiciable à l'économie.

- 25. La Banque centrale œuvre aussi à hisser son cadre de gouvernance en matière de politique monétaire aux meilleurs standards internationaux.** Capitalisant sur les progrès réalisés en matière d'autonomie et de redevabilité vis-à-vis des institutions et du public (Cf. loi 2016-35), la Banque centrale compte renforcer le cadre de gouvernance de la politique monétaire et le processus de prise de décisions, projet ayant été inscrit dans le cadre du plan stratégique triennal. A cet effet, la Banque centrale s'attèlera, au cours du prochain programme avec le FMI, à mettre en place les jalons d'une stratégie claire axée sur le ciblage de l'inflation. Cette orientation peut se justifier par le fait qu'une inflation élevée réduit la compétitivité de l'économie, exerce des pressions sur la balance des paiements et par suite sur le taux de change.
- 26. Un meilleur ancrage des anticipations et une coordination des politiques économiques devraient fortement contribuer à l'efficacité de la politique monétaire, à la stabilité macroéconomique et à une croissance saine et durable.**
- 27. Poursuivre le processus de développement et d'approfondissement du marché des changes.** Les réformes profondes accomplies dans le cadre des deux précédents programmes avec le FMI qui ont réussi à implémenter un cadre de change plus flexible basé sur les forces du marché seront consolidées par des réformes supplémentaires portant sur le renforcement de la palette des instruments de couverture disponible par l'introduction des produits dérivés qui permettent la couverture contre les risques de change (*Cross Currency Swap*) et de taux d'intérêt sur le long terme (*Interest Rate Swap-IRS*) ainsi que contre le risque de fluctuation des prix des produits de base. L'introduction de ces nouveaux instruments de couverture est désormais essentielle pour le développement des marchés de capitaux en Tunisie, en vue d'une plus grande libéralisation des relations financières avec l'extérieur, tout en garantissant aux différents intervenants une palette d'outils de base de gestion des risques de marché commune à l'ensemble des marchés de capitaux internationaux, et ce aussi bien sur les devises que sur le dinar.

Parachèvement de la libéralisation des relations financières avec l'extérieur

28. Dans son esprit originel, le contrôle des changes cherche à protéger les économies non compétitives d'une fuite massive des capitaux à la recherche du rendement optimal, dans un contexte de rareté structurelle des ressources en devises. Or, les mutations economico-financières, institutionnelles et technologiques qu'a connues le monde durant les 20 dernières années ont relativisé la pertinence et l'efficacité de ce type de contrôle des changes à caractère conservateur et selon une logique de l'apriori.

29. S'inscrivant dans la dynamique mondiale de libéralisation extérieure, la réglementation des changes a fait l'objet de révisions majeures depuis le début des années 1990. Ces révisions sont allées dans le sens de la libéralisation des paiements relatifs à la quasi-totalité des opérations courantes, d'une liberté totale à l'entrée et à la sortie des devises pour les IDE dans les secteurs productifs et d'une liberté très avancée pour les résidents au titre des opérations financières et en capital, et ce outre la possibilité de détenir des comptes en devises et d'y loger toutes les recettes en monnaies étrangères tant pour les entreprises que les personnes physiques pour leurs exportations de biens et services.

30. Le parachèvement de la libéralisation extérieure de l'économie tunisienne ressort aujourd'hui comme un levier déterminant pour recouvrer la croissance. Dans le contexte actuel de post-transition et de crise Covid-19 caractérisé par une pénurie de l'épargne nationale, le parachèvement de libéralisation des relations financière avec l'extérieur pourrait contribuer fortement au renforcement des flux de capitaux nécessaires au financement des réformes et l'investissement. L'attractivité recherchée des capitaux extérieurs va aussi de pair avec l'objectif de facilitation de la dynamique d'internationalisation des entreprises tunisiennes pour une meilleure compétitivité de l'économie nationale.

31. Mais, autant le processus de déréglementation des changes est opportun, autant il doit être graduel et ne peut pas se substituer aux politiques macroéconomiques d'ajustement, notamment en présence de fondamentaux dégradés. Comme il est établi, les bienfaits attendus de la libéralisation financière externe ne sont pas automatiques et sont conditionnés par le niveau de développement financier, la stabilité du cadre macro-

économique et la qualité des institutions, et ce tout en tenant compte des nouvelles interdépendances financières internationales révélées, notamment, par l'après-crise financière mondiale.

32. Au-delà de l'accompagnement macro-économique et macro-financier de la libéralisation financière, se pose aussi la question du gradualisme, c'est-à-dire des étapes à suivre et des conditions à respecter dans un tel processus de libéralisation.

Cela suppose une mise en œuvre coordonnée des mesures de libéralisation du compte de capital et des réformes rendues nécessaires au sein du système financier, couplée avec un agenda dans le choix des divers types de flux de capitaux, conduisant à un phasage du processus de libéralisation en fonction des risques macro-économiques et macro-financiers adossés à chacun d'entre eux.

33. Le nouveau programme avec le FMI offrira un cadre idoine pour le parachèvement de la libéralisation extérieure de l'économie tunisienne.

Étant donné la complexité de l'œuvre, mais aussi notre détermination à parachever la libéralisation des relations financières avec l'extérieur selon une démarche cohérente et ordonnée, jalonnée par tous les garde-fous nécessaires, le nouveau programme avec le FMI offre un cadre approprié pour parachever la libéralisation extérieure de l'économie tunisienne et de s'assurer d'un soutien financier ciblé de la part du Fonds pour accompagner les séquences de libéralisation les plus délicates, notamment celles portant sur le compte capital vu les risques qu'elles peuvent occasionner sur la stabilité des changes et les réserves en devises.

Cadre de surveillance macroprudentielle efficient

34. La libéralisation des flux de capitaux exige une intégration de ses effets potentiels dans le cadre d'un policy mix élargi qui conjugue la politique monétaire et la politique macroprudentielle.

35. La nouvelle Loi (2016-35) portant organisation de la Banque Centrale de Tunisie, a introduit un nouveau dispositif de pilotage et de régulation macroprudentielle qui reposera désormais sur l'implémentation d'indicateurs de solidité et de robustesse du système financier et sur le suivi des facteurs précoces de risque systémique. En effet, au-delà du suivi individuel des établissements de crédit (approche microprudentielle), à partir d'agrégats microéconomiques (qualité des actifs, profitabilité, solvabilité, sensibilité

aux risques de marché ou normes de fonds propres), la Banque centrale devrait mettre aussi l'accent sur le risque d'exposition commune du système bancaire à des chocs macroéconomiques (approche macroprudentielle) affectant en particulier la croissance économique, la volatilité de l'inflation, le taux d'intérêt et le taux de change. Ceci pourrait être appréhendé à travers la mise en place d'un cadre de stress testing et de simulation des crises financières.

36. La mise en place d'un système d'alerte précoce doit constituer une priorité.

L'identification d'indicateurs précoces ou précurseurs et la construction de systèmes performants d'alertes avancées sont des éléments essentiels pour la prévention des risques et des crises systémiques.

REFORMES STRUCTURELLES

37. Les autorités sont conscientes de l'urgence d'accélérer le rythme des réformes structurelles pour mettre les jalons d'une croissance inclusive et durable. La crise sanitaire COVID 19 a révélé l'acuité des vulnérabilités qui risquent de s'accroître avec la seconde vague de cette pandémie et a montré les limites des politiques de stabilisation. La Tunisie devrait s'inscrire dans une dynamique de réformes structurelles pour relever le potentiel de croissance à moyen et long terme pour renouer avec une croissance inclusive.

Ces réformes porteront notamment sur (i) la mise en place d'un climat des affaires attractif conforté par un regain de confiance des opérateurs économiques, (ii) l'inscription dans la transition énergétique et numérique et (iii) la réduction des fragilités sociales. Les objectifs politiques de ces réformes sont multiples : libérer le potentiel de l'économie tunisienne, redonner de l'agilité à l'État via l'investissement dans le numérique, engager la transition énergétique et climatique (économies d'eaux) et garantir enfin la dignité pour tous, élément essentiel pour la stabilité politique et sociale du pays.

38. Le renforcement du cadre réglementaire et institutionnelle de lutte contre la corruption et l'enracinement de la culture de la bonne gouvernance continuent d'être des priorités importantes. L'action portera sur une meilleure gouvernance du secteur public pour en améliorer l'efficacité. Parallèlement, une attention particulière sera accordée à la promulgation des textes d'applications pour renforcer la mise en place de la loi n°2018-46 relative à la déclaration du patrimoine, l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêt dans le secteur public et de la loi n°2017-10 relative au signalement des faits de corruption et à la protection des lanceurs d'alerte.

39. La lutte contre les pratiques anticoncurrentielles figure parmi les défis majeurs de la prochaine période. Les autorités s'engagent à réformer la composition des régulateurs pour favoriser la concurrence et à réviser la loi sur la concurrence et les prix de 2015 afin d'élargir les attributions du Conseil de la concurrence et renforcer son indépendance. De même, les autorités s'engagent à supprimer davantage d'autorisations préalables à l'investissement dans certaines activités économiques tout en poursuivant la simplification des procédures.

40. La stimulation de l'investissement constitue une priorité majeure des autorités. Une nouvelle politique industrielle ambitieuse ainsi que les moyens de sa mise en œuvre sont les conditions sine qua none pour la stimulation de l'investissement. Cette nouvelle

politique industrielle capitaliserait sur les atouts naturels et historiques du pays et sur ses acquis sectoriels pour permettre le passage d'une économie de coûts à une économie de valeur en saisissant les opportunités qu'offre le nouveau monde dans le sillage de l'ère digitale, de la 4ème révolution industrielle, des nouveaux équilibres géostratégiques et des dynamiques engendrées par la crise COVID19. Ce nouveau modèle de développement permettra de dynamiser le cœur de l'économie Tunisienne en développant des pactes sectoriels et des filières autour des activités stratégiques, des marchés et des fleurons existants et en soutenant le développement de chaînes de valeurs dynamiques, compétitives et intégrées. Il devra permettre le développement d'écosystèmes et de clusters d'innovation sur des sujets d'avenir avec des projets disruptifs à fort impact socio-économique et un maillage territorial optimisé. Cette dynamique serait à même de libérer l'énergie créative du pays et d'impulser l'essor d'une nouvelle classe d'entrepreneurs qui ferait de la Tunisie une terre d'opportunité et de développeurs à la conquête du monde.

La priorité des autorités pour les dépenses d'investissement est de mettre à niveau et développer les différents types d'infrastructures afin d'atteindre les différents objectifs de mobilité durable, de transition énergétique, de transformation digitale et de doter le pays d'une infrastructure conforme aux attentes des citoyens. L'accélération des grands projets d'infrastructure financés par les institutions financières internationales dont le montant est estimé à 5 milliards USD et non encore exécutés poursuivra le double objectif de contribuer au plan de relance ainsi que la transformation de l'infrastructure. Le recours au partenariat public-privé dont la signature des premiers grands projets est attendue au cours du premier semestre 2021 sera accéléré pour atteindre 30% des dépenses de l'investissement public en 2024.

L'amélioration de l'environnement des affaires passe par (i) libérer le potentiel en supprimant les autorisations permettant un traitement équitable entre tous les investisseurs et l'instauration d'une réelle et saine concurrence (ii) simplifier les démarches administratives et (iii) digitaliser les différents processus auxquels fait face l'investisseur dans son parcours et généraliser le paiement électronique à toutes les étapes. Enfin, les autorités s'engagent à simplifier la gouvernance publique de l'investissement et à optimiser le rendement des agences publiques à travers la révision des rôles et périmètres des institutions existantes (TIA, FIPA, APII, CEPEX, APIA...).

La réorganisation et l'alignement des outils publics de financement de l'investissement permettra également d'orienter et de mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution de

ce plan de développement. La redéfinition du rôle de la Caisse des Dépôts et Consignations comme bras financier de l'État soutiendra cette politique industrielle et la construction d'un appareil productif conforme au potentiel de la Tunisie.

- 41. L'inscription dans la dynamique de la transition énergétique constitue un des piliers d'un développement durable.** La multiplication des projets de développement des énergies renouvelables en partenariat avec le secteur privé est déterminante pour renforcer la sécurité énergétique. Les autorités s'engagent à promouvoir la réalisation de projets des énergies renouvelables sous le régime des concessions.
- 42. La digitalisation et la modernisation des prestations des services publics représentent les jalons d'une stratégie d'amélioration de la compétitivité tout en favorisant l'attractivité du site-Tunisie et le regain de confiance des opérateurs économiques nationaux.** Les autorités s'attèleront à accélérer l'adoption du code du numérique, l'amélioration des prestations de services et l'intégration de l'économie informelle. Également, le développement des paiements digitaux contribuerait à la promotion de l'inclusion financière.
- 43. L'augmentation des dépenses sociales surtout au titre de l'éducation et de la santé sont les meilleurs remparts contre l'exclusion et le creusement des inégalités.** L'action des autorités portera sur (i) l'amélioration des aides sociales en termes de couverture et de montants, (ii) la poursuite de la réforme des subventions de prix (produits de base, transport, etc.) et le remplacement par les transferts directs (notamment via le digital Wallet) et (iii) la consécration d'une meilleure coordination des interventions et programmes à vocation sociale (familles et enfants, éducation, santé, ...) pour résoudre les problèmes de mise en œuvre et améliorer leur efficacité.